



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance plénière

Vendredi 11 décembre 2015 - 09h00

Rue du Lombard, 69 – Salle des séances plénières du Parlement bruxellois

Ordre du jour

1. Communications

2. Prise en considération

- 2.1. de la proposition de résolution visant à la création d'une agence bruxelloise de la culture, déposée par M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Olivier de Clippele, Mme Dominique Dufourny et M. Abdallah Kanfaoui
42 (2015-2016) n°1

3. Propositions, projets de décret et de règlement

- 3.1. Proposition d'ajustement du budget 2015 et proposition de budget initial 2016 du Parlement francophone bruxellois
35 (2015-2016) n° 1

Rapporteur : M. Marc Loewenstein
Discussion générale conjointe
Examen des tableaux

3.2. Projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015
36 (2015-2016) n° 1

Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015
36 (2015-2016) n° 2

Projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015
36 (2015-2016) n° 3

Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015
36 (2015-2016) n° 4

Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016
37 (2015-2016) n° 1

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016
37 (2015-2016) n° 2

Projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016
37 (2015-2016) n° 3

Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016
37 (2015-2016) n° 4

Rapporteuse : Mme Caroline Désir
Discussion générale conjointe
Examen des articles, tableaux annexés et autres annexes

4. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 08h30)

fixée(s) à 11h30

5. Vote

des points dont la discussion est terminée, à partir de 13h00.

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés
(ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21